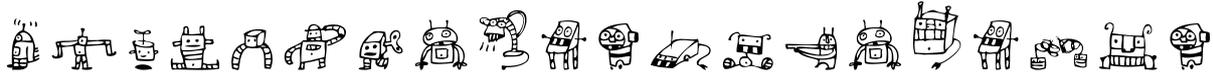


PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

N° 28 juin 2012-



CRATOSPHERE

juin 2012	Hommes	Femmes	Enfants
<i>Nombre de personnes placées au CRA : 87</i>	75	12	0

Destins des personnes placées en mai 2012

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	48
LIBERE TGI	3
LIBERE FIN RETENTION	9
LIBERE TA	9
LIBERE PREF	8
READMIS SIMPLE	21
DEFERE	8
ASSIGNE TGI	0
REFUS EMBARQUEMENT	2
READMIS DUBLIN	3
LIBERE CA	1
ASSIGNE ADMIN	0

GRiNFO : Une nouvelle collègue, Mathilde, a intégré notre équipe d'intervenants Cimade au CRA de Toulouse. Elle nous arrive tout droit de Guyane où elle intervenait depuis deux ans au CRA de Cayenne(du très lourd !).

Amère audience



Un après-midi au CRA alors que je termine un entretien, le téléphone sonne.

Au bout du fil, une dame paniquée m'explique qu'un voisin et ami, vient de se faire arrêter par la police et qu'il va être placé au centre de rétention.

Je lui demande rapidement quelques infos et prends ses coordonnées.

Il s'agit de Yassine, Algérien, père de 3 enfants de 1 à 6 ans.

Quelques minutes plus tard, un 2^e appel pour ce même monsieur.

Cette fois, c'est la maman d'un copain, du fils de Yassine qui se préoccupe de son sort et me raconte elle aussi, ce qu'elle sait de lui.

Elle me propose son aide.

Elle m'indique habiter près de l'école et peut donc si besoin aller récupérer une attestation de l'école certifiant que ce monsieur s'occupe assidûment de la scolarité de ses enfants.

Sitôt dit, sitôt fait, la directrice rédige ce document et m'appelle à son tour pour me demander si elle peut faire davantage.

Il est assez rare, qu'autant de personnes se préoccupent d'une même personne retenue.

Je rencontre enfin ce monsieur au CRA.

Il est triste et très inquiet pour ses enfants.

L'avocate de permanence rédige un recours devant le Tribunal Administratif demandant l'annulation du placement en rétention car ce monsieur a une adresse fixe et surtout des enfants scolarisés. Il n'y a pas de risque de fuite et donc pas de raison de l'enfermer.

Arrive le jour de l'audience...

Patatrac, l'argumentaire semble tomber à l'eau car l'adresse donnée lors de l'interpellation n'est pas celle que Yassine donne au tribunal. En discutant avec lui juste avant l'audience, l'avocate se rend compte qu'il a donné aux policiers une adresse temporaire où il reste depuis quelques semaines chez un ami pendant les travaux chez son beau-père. Cependant, Yassine a fait l'erreur d'utiliser le mot « squatter » lors de son audition et de dire qu'étant donné qu'il a des enfants en France, il pensait sa situation régularisable.

Que n'avait-il pas dit là ?

Pendant l'audience, tous ses propos seront repris et interprétés par le représentant de la Préfecture : « ce monsieur *squatte*, profite des aides sociales et pense pouvoir utiliser ses enfants pour demander une carte de séjour. » Il conclut en accusant Yassine de faire ce qu'il appelle du « *tourisme social* ».

L'avocate défend comme elle peut son client et relève les propos de la préfecture qu'elle qualifie d'« odieux ». Tout cela se passe sous le regard effaré de la directrice d'école qui est venue soutenir Yassine. L'audience se termine et le verdict tombe 15 minutes plus tard : le tribunal rejette la requête, Yassine retourne au CRA.

Je ressors choquée de l'audience où les termes employés par le représentant de la Préfecture me semblent tellement proches des thèses de l'extrême droite. Yassine, lui, n'a pas compris ce qu'a dit le représentant de la Préfecture.

C'est peut-être mieux pour lui.

Seule la question du juge, concernant l'endroit où il était réellement hébergé, lui a été traduite par l'interprète, et l'audience qui s'est déroulée dans une langue qu'il ne maîtrise pas bien a dû lui sembler interminable alors qu'elle était pourtant décisive.

Mathilde

La demande de titre est un sport de combat.

C'est l'histoire d'un mec.

Un mec bien.

Un mec dont on aimerait être l'ami.

Un mec pour lequel on a envie de tout faire pour l'aider à combattre l'injustice qui le frappe.

Ce mec il s'appelle Karim, il est algérien, il a une quarantaine d'années.

C'est une espèce de colosse, plein de douceur et de prévenance.

Son parcours est assez atypique.

En 2008, alors que la majorité de la jeunesse *tient les murs* en Algérie et que l'espoir d'un futur meilleur semble aussi utopique que la moralisation de la classe politique au pouvoir dans ce pays depuis 50ans, Karim lui s'en sort bien.

Sportif de haut niveau, il est salarié par le ministère de la jeunesse et des sports algérien comme DTN (directeur technique national) et est chargé à ce titre de la préparation de l'équipe nationale de boxe en vue des jeux olympiques de Pékin.

Il y met toute son énergie et son savoir faire durant de longs mois.

Parallèlement il occupe un poste de maître assistant à l'université d'Alger.

Il est bien mal récompensé car au dernier moment alors que la délégation s'apprête à s'envoler pour Pékin, il apprend qu'il ne sera pas du voyage.

La déception est immense et il décide de se mettre pour quelques temps en disponibilité.

Il sollicite un visa pour venir passer quelques semaines auprès de son père et de son frère, tous deux résident de longue date en France. Comme prévu il repart à l'issue de son voyage pour réintégrer son emploi en Algérie. L'administration algérienne ayant sans doute peu goûté ces quelques mois de congés sans solde, décide de ne pas le réintégrer à son poste de DTN et l'université fait de même.

Cette fois là s'en est trop pour Karim qui totalement dégoûté décide de quitter ce pays tellement ingrat où plus rien ne le retient. Il revient vivre auprès de sa famille en France et décide de reprendre ses études et de mettre ses compétences au service des jeunes de banlieues dans les zones d'éducation prioritaire. Il exerce dans un premier temps en Seine saint Denis, puis dans le sud ouest.

Il intègre un Master II Expert en préparation physique et mentale, à l'UFR STAPS de TARBES.

Il obtient en décembre 2010, le diplôme de brevet d'état d'éducateur sportif de second degré, ce qui lui permet d'exercer cette profession dans des établissements chargés d'accueillir des jeunes adolescents en rupture sociale.

Son savoir faire en matière d'éducateur sportif, associé à sa double culture et à son parfait bilinguisme font des merveilles et il est très apprécié par les collectivités locales avec lesquelles il travaille.

Malgré ce parcours sans faute et malgré le travail formidable que fait Karim auprès des jeunes, l'administration préfectoral décide de lui refuser le changement de statut qu'il sollicite. Cela lui permettrait de passer du statut d'*étudiant* à celui de *salarié* et de travailler à plein temps.

Pire, la préfecture enfonce un peu plus le clou en prenant à son encontre une OQTF.

Le tribunal administratif annule une première fois la décision de la préfecture et enjoint à cette dernière de réexaminer le dossier. Contrainte et forcée la préfecture délivre une autorisation provisoire séjour à Karim et ce dernier dépose donc naïvement une nouvelle demande de titre de séjour.

Mauvaise pioche !

La préfecture remet le couvert et prend une nouvelle OQTF !

Karim est placé en rétention à Toulouse.

Cette fois le tribunal administratif de Toulouse annule dans un premier temps l'arrêté de placement en rétention, ce qui permet à Karim de quitter le CRA.

La préfecture, tel un molosse ne lâchant pas son os tant que le moindre lambeau de viande y demeure, lui notifie une mesure d'assignation à résidence avec obligation de pointer chaque matin à 8h00 au commissariat.

Tiens, cela cacherait il quelque chose ?

Hé oui ; deux jours plus tard nous recevons à 8h30 un appel téléphonique de Karim. Les policiers le retiennent au poste de police et viennent de lui apprendre qu'ils avaient pour ordre de le conduire à l'aéroport pour un embarquement programmé en fin de matinée. On notera au passage le haut degré d'humanité d'une telle pratique consistant à embarquer une personne sans aucun effet personnel, ni bagage.

Une audience étant prévue pour statuer sur le fond de l'OQTF deux jours plus tard, on comprend l'empressement d'évacuer du territoire au plus vite cet empêcheur d'expulser en rond avant qu'il n'ait pu une seconde fois faire valoir ses droits.

Karim ne panique pas et se contente alors qu'il monte dans la voiture avec les fonctionnaires de police, d'expliquer calmement qu'il refusera par tous les moyens d'embarquer avant que le tribunal n'ait statué sur son dossier.

Que faire de ce récalcitrant ?

Le déférer pour refus d'embarquer ? Cela n'est pas très jouable car il y a peu de chance qu'un tribunal correctionnel même sévère condamne Karim lorsque celui-ci exposera ses arguments.

Une fulgurance traverse alors le cerveau d'un employé du service des étrangers de la préfecture : On a qu'a le replacer en rétention !

Malheureusement, il y a un gros Hic qui s'appelle le CESEDA et qui proscrit le remplacement des personnes en rétention pour une période de 7 jours (art 551-1 8°).

Deux heures plus tard, nous recevons un appel de Karim.

- je suis dans la rue, libre et les policiers m'ont même rendu mon passeport !

Deux jours se passent et la juridiction administrative de Pau qui n'est pourtant pas réputée pour son laxisme annule l'OQTF pour la seconde fois.

Depuis Karim a été mis en possession d'une nouvelle autorisation provisoire de séjour et attend de voir si le fameux changement promis viendra bientôt.

Leo



Un cri pour rien

Voilà ce qu'a voulu dire Kamel après son arrestation dans une rue de Toulouse totalement par hasard au début de l'été alors qu'il allait faire des courses pour son père. Il a voulu l'écrire aux juges, au Président de la République, aux journalistes, le crier à la terre entière qui n'en avait pas grand-chose à faire.

« Je m'appelle Kamel DAOUD. Je suis entré en France en 1999 avec un visa. Depuis 13 ans, je vis en France de manière continue. Je vis à Toulouse auprès de mon frère et de mon père qui est de nationalité française depuis 1986 et ancien combattant dans l'armée française.

Je n'ai plus personne en Algérie, pays que nous avons définitivement quitté au décès de ma mère. Il ne me reste plus qu'un frère avec qui je n'ai plus de contact et une sœur résidente en Espagne.

J'ai tenté à plusieurs reprises de faire régulariser ma situation administrative mais la Préfecture a toujours refusé de me régulariser.

J'ai toute ma vie en France. Ma compagne, ma famille, ma maison. J'ai une promesse d'embauche.

J'ai été interpellé le 21 juin 2012 lors d'un simple contrôle d'identité et je suis retenu depuis 13 jours au centre de rétention de Cornebarrieu. Je suis maintenu dans une prison alors que je n'ai jamais commis le moindre délit ni en France ni ailleurs. Je m'occupe de mon père qui est âgé.

Depuis vendredi, j'ai cessé de m'alimenter pour protester contre le sort qui m'est fait. Je ne demande qu'à pouvoir vivre auprès de ma famille dans la dignité. »

Après 13 jours de grève de la faim, Kamel a perdu plusieurs kilos et toutes ses illusions. Il a été expulsé en Algérie. Un pays qu'il ne connaît plus. Un départ sans vague dans le silence de la torpeur estivale.

Pablo



La réfoooooorme ! Demandez la réforme !

Il est nouveau, il est tout chaud, l'arrêt de la 1ere chambre civile de la Cour de Cassation en date du 5 juillet 2012.

Que dit il ?

Il vient enfin confirmer ce que répétaient les juges européens depuis des années.

La garde à vue est une mesure coercitive grave qui ne peut pas être employée pour le seul fait du séjour irrégulier.

Cette décision de la plus haute juridiction française est l'aboutissement d'un long contentieux s'étalant sur plusieurs mois, faits de revirements, pendant lesquels les juges des libertés et de la détention au nombre desquels ceux de Toulouse à couvrir ont cherché par tous les moyens certaines pratiques de la police qui s'éloignaient de plus en plus des recommandations européennes.

Après avoir été plusieurs fois condamnée par la Cour Européenne des droits de l'Homme, la France a été contrainte de réformer totalement le régime de la garde à vue.

Désormais la présence de l'avocat est obligatoire dès la première heure de garde à vue et aucune audition ne peut avoir lieu sans lui.

D'autre part, le nouvel article 62-2 du code de procédure pénale énonce que le placement en garde à vue s'applique à « **une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement** ».

La France depuis plusieurs années avaient vu exploser le nombre de placements en garde à vue : manifestants jugés trop vindicatifs, infractions mineures au code de la route, mais aussi sans papiers traversant en dehors des passages piétons, prenant le métro en sens interdit (c'est réel nous l'avons vu), crachant par terre.

En résumé, n'importe qui pouvait se retrouver *au trou* 24 ou 48h dans les conditions dégradantes qui ont maintes fois été dénoncées en raison de leur atteinte à la dignité des personnes.

Ce sont cette pratique et ces excès qui ont été condamnés par la Cour de Strasbourg.

Cette réforme a fait chuter immédiatement le nombre de gardes à vue de moitié.

Concernant le droit des étrangers, c'est l'autre juridiction européenne, la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne) qui est venue porter le coup de grâce au dispositif français de lutte contre l'immigration clandestine.

Par deux arrêts EL DRIDI du 28 avril 2011 et ACHUGBABIAN du 6 décembre 2011, la CJUE est venue rappeler que la Directive 2008/115/CE du 16 décembre 2008 dite « directive retour » proscrivait l'emprisonnement pour le seul fait du séjour irrégulier.

Plusieurs mois plus tard, la Cour de Cassation a confirmé dans un premier temps dans un avis de la chambre criminelle du 5 juin 2012 puis dans un arrêt de la chambre civile du 5 juillet 2012, que le ressortissant d'un Etat tiers à l'Union européenne ne peut être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée du seul chef de séjour irrégulier fondé sur l'article L621-1 du CESEDA.

CQFD

Il a donc fallu attendre de longs mois pour que la Cour de Cassation viennent enfin mettre un point final à cette interminable affaire et confirmer ce qui était une évidence à savoir qu'un étranger sans papier n'est pas un délinquant et que l'on ne peut donc pas le placer en garde à vue.

Pendant tout ce temps, ce sont des centaines voire des milliers de personnes qui ont ainsi été maintenues en rétention sur la base de procédures initialement illégales, des avocats qui se sont fait rire au nez à chaque fois qu'ils soulevaient ce moyen, des étrangers humiliés à l'audience et expulsés dans leur pays sur la base de procédures viciées.

Ainsi va la justice des étrangers.

Mais attention, il ne faut pas se méprendre, cette décision ne doit pas être considérée comme une incitation au laxisme de l'administration.

Ce n'est pas parce que les gens n'ont pas de papiers qu'ils échapperont à des gardes à vue en cas de commission d'un délit.

Ce n'est que la mise en conformité avec ce qui se passe ailleurs en Europe (pas partout c'est vrai demandez aux Hongrois).

D'autre part et cela est important, si les personnes n'ont pas exécuté une mesure d'éloignement alors qu'elles ont auparavant **déjà été placées 45 jours en rétention**, elles pourront faire l'objet d'une peine d'emprisonnement et donc de garde à vue. Cette disposition a donc un effet pervers en ce qu'elle risque d'inciter dorénavant les préfetures à garder les personnes en rétention systématiquement toute la durée légale.

Enfin, il reste à la police deux procédures leur permettant de contrôler l'identité d'individus et de les placer en rétention. Il s'agit de la vérification d'identité et de l'audition libre.

Ces deux procédures ne peuvent excéder quatre heures mais elles suffisent largement à effectuer une procédure de placement en rétention. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples et nous ferons le mois prochain un petit topo sur ces deux procédures.

La réponse du nouveau Ministre de l'Intérieur ne s'est pas faite attendre, dès l'annonce de l'arrêt de la Cour de Cassation, Manuel Vals a annoncé une réforme permettant d'augmenter ce temps de privation de liberté pour les étrangers en situation irrégulière.

Le changement ne manque pas d'avenir, le progrès fait rage.

Pablo



RATIBA, ou de l'autre côté de la ligne

Les mois et les années passant, lorsque l'on travaille en rétention, que l'on a rencontré plusieurs milliers de personnes qui nous racontent souvent la même expérience vécue, le même traumatisme, on y est moins attentif. Non pas qu'on s'y habitue parce que c'est toujours aussi révoltant, mais sûrement qu'on le banalise un peu. La capacité d'indignation s'émousse. Cela devient le quotidien et on a tendance à se concentrer sur les situations où l'on a quelque chose à *gratter* juridiquement, à contester, quelque chose d'illégal à soulever devant un juge. Il nous faut lutter contre cela et s'astreindre à recevoir chaque personne comme si c'était la première et se dire que chaque destin, chaque histoire est unique car chaque personne est unique.

Mais il y a surtout tout le reste. Ce qui est encadré par la Loi, que le juge des libertés et de la détention valide d'un haussement de sourcil. Tout ce qui se passe dans la tête, tout ce que cela fait ressortir comme sentiments, comme émotions,...

Qu'est ce que c'est une nuit en garde à vue quand on ne l'a pas vécue ?

Beigbeider, lui, il en a fait un livre. Un livre entier parce qu'il a été pris en flag de se faire une ligne de cocaïne sur le capot de sa porche devant une boîte de nuit *branchouille* de St Germain des Prés. Un livre entier.

Mais pour les milliers de « sans papiers » qui passent par la rétention, pendant des années, cela a été la règle. Tout ce qu'il y a de plus normal et règlementé.

Alors quand il n'y a pas grand-chose à dire ou à faire face à cette colère, à cette indignation, ce qu'on fait c'est que l'on donne un papier et un stylo à la personne en rétention pour que ça sorte.

C'est ce qu'a fait Ratiba, et manifestement, elle avait pas mal de choses à dire. Elle nous a écrit 12 pages que nous ne pouvons pas reproduire ici *in extenso* mais dont nous reproduisons ici quelques morceaux choisis

« Bonjour, je m'appelle SELLOUM Ratiba. J'ai 31 ans et je suis mère d'une petite fille de 4 ans, un petit ange qui s'appelle Thamara. Elle est ma raison de vivre.

Je suis issue d'une famille modeste, une famille de principes, une famille cultivée et surtout une famille respectueuse, une famille où l'éducation de ses enfants se base sur la responsabilité, le respect des autres, de l' « être humain », tel qu'il est, blanc ou noir, riche ou pauvre, de différente culture et de différente religion. Le plus important est d'être soi même, d'avoir un caractère et surtout de vivre toujours avec notre dignité.

Depuis toute petite, j'ai vu mes parents travailler dur pour le bien de leurs enfants sans jamais demander quoi que ce soit à qui que ce soit. Travailler toute leur vie pour offrir à leurs enfants une vie saine, des vacances dignes de ce nom et surtout afin de réaliser un rêve :

acheter un pied à terre dans un autre pays que le notre sans renier mon pays qui est l'Algérie, un pays riche d'histoire et de culture, riche de son peuple modeste, j'aime mon pays.

Depuis 8 ans, le rêve de mes parents a pu être réalisé. Ce rêve pour ma famille était surtout une liberté de circuler ailleurs, de ne pas être interrogé à chaque point de frontière. Depuis 8 ans, donc ma famille est devenue propriétaire d'un bien en Espagne et depuis chaque année on fait notre demande de visa au consulat d'Espagne en Algérie tout en présentant le dossier nécessaire, et comme chaque année nous avons notre visa sans aucune complication bien sur.

Le 11 juin 2012 a été pour moi le jour où je me suis sentie une moins que rien ; je me suis sentie comme une délinquante qui a commis un délit très grave ; comme une personne qui a demandé de la charité ce qui est tout le contraire de moi ; je me suis sentie comme une personne sans papier, une personne qui vit « en noir ».

Pourquoi ?

Je suis en colère mais mon éducation ne me permet pas d'être mal élevée. Tout le problème - et je ne sais pas si c'est réellement un problème - c'est que le 11 juin 2012, j'ai été invitée par des amies de ma famille en France, très exactement à Cannes et comme une citoyenne normale ou très exactement une citoyenne étrangère avec en ma possession un visa Schengen délivrée par l'Ambassade espagnole en Algérie d'une validité d'un an, je me suis donc permis de voyager avant l'expiration de mon visa. Je suis partie de ma maison en Espagne qui se trouve à 80 km de Perpignan accompagnée de ma grand-mère qui est âgée de 77 ans.

Soudain, vers 10 h du matin le 11 juin 2012 à la gare de Perpignan assise sur un ban avec ma grand-mère, un policier se présente en nous demandant nos passeports et donc on lui a présenté nos documents sans aucune inquiétude. Il a commencé la vérification, chose que je respecte car c'est son travail. Au bout de 10 minutes, il me dit que le visa dans mon passeport est valable 90 jours et que j'ai dépassé ce délai malgré que mon visa expire le 20 juillet 2012. Je lui ai répondu que sur le territoire espagnol on m'a jamais dit qu'il fallait quitter le territoire du moment qu'à chaque expiration de ce dernier si je suis en Algérie je le renouvelle.

Mais par malchance ou je ne sais quoi, le policier me demande de le suivre au commissariat de police qui se trouve à quelques mètres de la gare. Je les ai suivis tout en sachant que je devais laisser ma grand-mère toute seule. Ils ont commencé à m'interroger et ont décidé de me mettre en garde à vue. Sur le moment j'étais choquée mais j'ai pris les choses calmement et ils m'ont permis d'écrire un mot à ma grand-mère pour lui expliquer que je n'avais pas le droit de retourner en Espagne et donc ils l'ont raccompagné au TGV et elle est retournée seule à Figueras.

Sur le moment toutes mes pensées étaient avec ma grand-mère. J'ai continué à leur expliquer que mon visa expire à telle date et que jamais les autorités espagnoles m'ont fait de problème car je rentre avant chaque expiration en Algérie. Après je leur ai montré l'acte de propriété de ma maison. J'ai pu appeler ma sœur mais elle était sur messagerie. J'ai laissé le numéro de ma sœur qui vit en Espagne afin qu'elle puisse faxer tous mes documents concernant ma réservation d'avion, mon livret de famille en Espagne et le rdv au consulat d'Espagne en Algérie prévu le 20 juin 2012.

Ils m'ont fait descendre et attendre sur un banc en attendant qu'une équipe m'amène dans un « centre pénitencier » à Toulouse. Rien que d'entendre ce mot ou cette phrase m'a fait froid dans le dos. Ils m'ont donné à manger et à boire au bout d'une heure on m'a convoquée pour faire les empreintes et bien sûr la photo souvenir. Je me suis sentie comme une fugitive qu'on vient d'arrêter. J'ai pleuré. Je me suis sentie rabaissée et humiliée, c'est vrai que les policiers n'étaient pas méchants avec moi à Perpignan, mais rien que de passer par là c'était dur pour moi tout en sachant qu'ailleurs on ne m'aurait jamais traité de la sorte.

A 15h, une équipe est venue me prendre pour aller à Toulouse au centre pénitencier. Je ne vous cache pas que j'étais en colère d'entendre ce mot, je me suis dit reste calme tu n'es pas une délinquante.

On m'a fait signer la fin de la garde à vue. Ils m'ont mise dans une voiture direction Toulouse et pendant tout le trajet j'ai pensé à une seule chose ma famille, ma fille, ma grand-mère.

Au bout de deux heures et demi, on arrive. On me fait entrer. Une policière commence la fouille. Une autre photo souvenir. Les regards et les questions sont un choc pour une personne qui n'a jamais vécu ça. On a beau être fort et avoir du caractère mais la réalité est là. Après ça on m'a donné une couverture et direction ma cellule. Il n'y a pas d'autres mots pour la décrire. C'est vrai que les portes des chambres on va dire sont ouvertes mais n'empêches qu'il y a une porte blindée qui se ferme derrière vous.

Ma première nuit a été très dure et pleine d'émotion. J'ai rencontré d'autres femmes très sympathiques, chacune avec ses problèmes à elles mais surtout chacune avec sa tristesse.

On dit que la vie est dure mais c'est faux. La vie c'est la vie mais ce sont les personnes qui sont dures. Pourquoi dire et faire des longs discours sur les discriminations, sur les droits de l'homme et sur la protection de ses droits du moment où un petit détail n'est jamais mis en valeur « le respect de l'être humain »

Le lendemain à 7h du matin, on vous réveille pour le petit déjeuner. Je me réveille et je regarde autour de moi et là je réalise que ce n'est pas la voix de ma petite sœur si douce qui me réveille. On nous ouvre la porte avec bien sûr les salutations mais surtout avec un regard non pas de désolation ou de compassion mais un regard de mépris et de pouvoir. Le plus humiliant dans tout ça c'est qu'au moment où on rentre dans cette grande salle si froide pour manger on n'a pas droit à un policier pour nous garder mais une équipe entière. On dirait une équipe de foot en tenue pour nous surveiller comme si on était des condamnés de prison à perpétuité. Après 15 à 20 minutes, on nous remet dans cette grande cellule, je ne vous cache pas que je me suis sentie dénudée, attristée de tout ça mais heureusement à 9h du matin on m'appelle pour voir une association qui se nomme « la cimade » et rien que de voir d'autres personnes qui ne sont pas en tenue et qui sont là pour nous, déjà j'ai senti un grand soulagement de pouvoir parler, d'expliquer et de les avoir là pour vous, afin de vous protéger et protéger vos droits et rien que de les entendre me dire que dans mon cas, je n'avais même pas à être ici, ça a été un grand soulagement parce que ça a confirmé mes dires. Par contre ça n'a fait qu'augmenter ma colère. Après ça, l'association a pu avoir tous mes documents faxés par ma sœur et grâce à leur rapidité, j'ai pu, à 12h, avoir une bonne nouvelle de leur part, à savoir que le lendemain, j'allais pouvoir de sortir de ce truc et qu'on allait m'accompagner à la frontière espagnole. J'ai donc appelé ma famille. Mon père qui était en Algérie avait été en contact avec l'ambassade espagnole en Algérie qui lui ont confirmé que je n'avais pas à être mise en garde à vue et surtout pas d'être incarcérée dans un centre.

Pendant ce temps, j'ai commencé à sympathiser avec mes camarades de cette grande cellule et franchement je me suis senti très à l'aise. Chacune avec le témoignage de son séjour ici et chaque témoignage plus émouvant que l'autre. Quelle tristesse de les écouter ! Parler avec une voix tantôt affaiblie tantôt remplie de colère Chacune de ces femmes avait un point commun : toutes étaient là pour une seule chose et une seule raison : parce qu'elles voulaient gagner leur pain. Chacune était en Europe depuis 3 à 9 ans. Quelle tristesse ! Et aucune n'a été régularisée par son employeur. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'elles sont enfermées alors que leur employeur continue à vivre normalement parce que lui, on ne va pas l'arrêter pour avoir exploité un être humain. Lui, il a juste le droit de payer une amende. Du moment que l'humanité ne va pas changer les lois, du moment que la seule personne qui est humiliée c'est la personne étrangère, alors je ne veux pas entendre de bobards sur les droits de l'homme. Je ne veux pas dire que toutes ces femmes et ces hommes sont des victimes mais il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier. Le système mondial dans lequel on vit est horrible et nul. L'humanité a grand besoin d'un changement mondial.

A 11h, j'ai sonné afin d'acheter quelques affaires par l'intermédiaire de l'OFII et soudain une voix colérique, je me retourne et je vois un homme ou plutôt un petit jeune devant la machine à café, une femme policière qui ne dépasse pas les 1m60 crie, hurle comme une femme dépressive sur ce jeune, le plus choquant c'était pas les cris, le plus choquant c'était ses dires et ses paroles. Je n'oublierai jamais ce qu'elle a dit, jamais... jamais...

Cette dernière a dit : « retourne à ta cellule, tu n'as pas le droit, espèce d'idiot, tu ne comprends pas la France ou quoi ? Je vais jeter le café sur ta figure et vite. »

Sur le moment, je voulais lui dire : « Madame, c'est juste un café, en plus qui n'est pas gratuit ». Mon conseil c'est qu'il faut qu'elle voit un psychologue c'est mieux. Et pendant toute la journée elle était sur la défensive. Je plains la personne qui vit avec elle.

Tout est interdit dans ce centre. Il y a des femmes qui veulent garder leur féminité même si elles sont enfermées : un coup de sèche-cheveux ou une crème pour la peau ne va pas tuer quelqu'un. Bref, pendant ces 2 jours, je me suis remise en question, j'ai vu la vie d'un autre angle, j'ai vu une réalité, une vérité c'est triste mais vrai.

Je souhaite que tout ça change, que chacun de nous se mette à la place de l'autre, j'espère que les associations continuent leur combat, c'est un combat digne, un combat qui peut changer la vie de millions et de millions de personnes : « Merci

GRAZOUILLIS

En cette époque moderne de communication ultra rapide sur les réseaux sociaux, il était plus que temps que notre Planète CRA se mette à la page. Désormais une nouvelle rubrique nous rejoint, celle des tweets, anglicisme signifiant littéralement gazouillis et qui désigne de brefs messages envoyés par SMS, mails, ou par les réseaux sociaux et limités à 140 caractères.

Pour que nos tweet fassent un buzz sur la toile n'hésitez pas à forwarder les Planètes CRA sur vos listes !

Ce mois ci, Pigeon vole a dit :

Jet de salive sur la voie publique ; contravention de seconde classe punie de 35 € d'amende dont M. AMRI a fait les frais. Reconduit en Tunisie.

M. Hmida s'intéressait à un bagage isolé, laissant ainsi soupçonner qu'il se préparait à commettre un délit, la procédure est donc régulière.

QUIZ ?

Triste tropisme (d'un pseudo journaliste) :

Lu pour de vrai dans : Air France Magazine juin 2012 !!!!

« Le regard déconcerte, certes, mais davantage encore les physionomies. Il y a dans la ressemblance frappante entre tous ces individus, quelque chose à la fois d'endémique et d'universellement, immémorialement, humain.

Au point qu'on ne saurait dire, de leur espèce ou de la nôtre, laquelle est la cousine éloignée (égarée ?) de l'autre. »

De qui parle cet article nauséeux ?

réponse a : les bonobos du Congo

réponse b : les femmes kogi (peuple amérindien de Colombie)

réponse c : les chimpanzés du Gabon

REPONSE :

Réponse B
Ça fait peur hein ?
